

Situation de la gestion des forêts tropicales

Évaluation de la fiabilité des données

La capacité des pays à fournir des données pour les besoins de la présente étude a varié considérablement et aucun n'a été en mesure d'en communiquer pour l'ensemble des indicateurs. Dans certains cas, on a constaté des divergences en fonction du statut juridique des forêts : on pouvait par exemple avoir des données de bonne qualité sur les forêts de production, qui s'avéraient en revanche rares, voire inexistantes, s'agissant des forêts à l'intérieur d'aires protégées.

Il a été encore plus difficile aux nations fédérées de fournir des informations d'ordre national, car elles doivent compiler des données, parfois incohérentes, provenant de leurs États ou provinces. Cette question peut également se poser dans les pays en cours de décentralisation.

Toutefois, on a observé une nette amélioration dans les informations qu'ont soumises les pays producteurs membres de l'OIBT. Elle est manifeste dans le taux de réponse global. En effet, lors de l'étude de 2005, 21 pays sur 33 avaient soumis des rapports suivant le modèle prescrit, contre 32 sur 33 dans la présente étude (Vanuatu étant le seul pays à n'avoir pas soumis de rapport). En outre, le tableau 2 montre que, dans l'ensemble, la pertinence de leurs réponses s'est également améliorée.

En dépit des améliorations constatées dans les informations fournies par les pays, en règle générale, il convient de continuer à considérer les données dont on dispose pour la présente étude comme étant, dans nombre de cas, peu fiables ou, au mieux, incohérentes. En effet, dix pays ont omis de soumettre leur rapport suivant le format des C&I de l'OIBT, tandis qu'on a noté une insuffisance de données quantitatives récentes sur une série de paramètres. Pour un même paramètre, les estimations sont souvent divergentes en fonction de la source. Lorsque les sources sont crédibles, nous avons également indiqué les estimations contradictoires, en partie afin d'illustrer le degré d'incertitude associé aux données et en partie pour que le lecteur ait une idée réaliste des limites de ces estimations.

Lorsqu'on évalue les conclusions du rapport, il faut donc garder à l'esprit le fait que les données présentent d'importantes irrégularités.

On a ainsi constaté d'importantes divergences dans les estimations effectuées par la FAO (2010) et le PNUE-WCMC (2010) concernant la totalité du couvert forestier. Elles peuvent s'expliquer, du moins en partie, par les différentes méthodes utilisées pour préparer ces deux séries de données, mais elles compliquent toutefois toute tentative d'interprétation. En ce qui concerne la FAO (2010), ce sont les pays qui ont fourni leurs propres estimations, calculées de diverses manières. En revanche, le PNUE-WCMC (2010) a obtenu ses estimations (classées en trois catégories de couvert arboré – 10 à 30%, 30 à 60% et plus de 60%) au moyen d'images satellites MODIS, qui nécessitent une échelle minimale de 25 hectares pour obtenir une résolution satisfaisante. Dans l'approche retenue par le PNUE-WCMC (2010), tout pixel graphique contenant au moins 10% de couvert arboré a été décompté comme étant entièrement recouvert de forêt, ce qui donne des estimations du couvert forestier qui risquent d'être considérablement surestimées, comme l'indique le tableau 3.

Cette divergence relevée dans les données du couvert forestier en fonction de la source et de la méthode utilisée pour les recueillir illustre la difficulté de préparer des estimations qui soient cohérentes pour les nombreux paramètres forestiers qu'il convient de mesurer afin d'évaluer la situation de la gestion des forêts. Bien que les estimations du couvert forestier total fournies par le PNUE-WCMC (2010) ne soient pas utilisées par l'OIBT (2011), les données de cette source ont été employées de diverses manières. En outre, les cartes du couvert forestier que le PNUE-WCMC a produites pour chacun des pays membres de l'OIBT (et chaque région tropicale) à partir de ses propres estimations ont été incluses ici afin d'indiquer les zones présentant un couvert forestier significatif, tout en sachant que, dans l'ensemble, ces cartes le surestiment presque certainement.

Compte tenu du manque de cohérence des données, il est difficile de se livrer à des comparaisons entre les études de 2005 et 2010. Les sources, ou la méthodologie employée pour obtenir les données, sont souvent différentes. Par exemple, le Gouvernement du Brésil n'avait pas soumis son rapport sur les C&I pour l'étude de 2005, mais a fourni une grande quantité d'informations fort utiles pour celle de 2010. Les paramètres mesurés peuvent aussi afficher des écarts. Pour reprendre le Brésil en exemple, son domaine forestier tropical inclut souvent des forêts d'Amazonie situées sur la côte Atlantique, ainsi que dans le *cerrado* et le *caatinga*, bien que certaines parties de ces régions ne se trouvent pas en zone tropicale.

Tableau 2 Évaluation des réponses des pays, modèle de rapport sur les C&I de l'OIBT, par région

Critère*	Score moyen**							
	Afrique		A/P		ALC		Moyenne globale	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
1. Conditions permettant l'AFD	1,6	2,3	2,1	2,0	2,3	2,3	2,0	2,2
2. Étendue et état des forêts	1,1	2,0	1,8	2,0	2,1	2,2	1,7	2,1
3. Santé de l'écosystème forestier	1,0	1,5	1,9	1,8	1,8	2,1	1,6	1,8
4. Production forestière	1,1	2,1	1,6	1,7	1,6	2,4	1,4	2,1
5. Diversité biologique	1,2	1,6	1,6	1,6	1,8	2,1	1,5	1,8
6. Protection du sol et de l'eau	0,9	1,2	1,4	1,7	0,9	1,9	1,1	1,6
7. Aspects socioéconomiques et culturels	1,2	1,9	1,8	1,8	1,7	2,1	1,5	1,9
Moyennes, tous critères confondus	1,2	1,8	1,7	1,8	1,7	2,2	1,5	1,9

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* La formulation des critères 2, 3, 4 et 6 a été légèrement modifiée. Les critères utilisés par l'OIBT (2006) étaient : 2) Sécurité de la ressource forestière ; 3) Santé et état de l'écosystème forestier ; 4) Flux des produits forestiers ; 6) Sol et eau. Toutefois, les scores obtenus sont comparables d'un rapport à l'autre.

** 0 = aucune information soumise ; 1 = informations soumises non pertinentes au rapport ; 2 = informations soumises en partie pertinentes au rapport ; 3 = informations soumises pertinentes au rapport.

2 République centrafricaine, Gabon, Indonésie, Inde, Libéria, Mexique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.

Tableau 3 Comparaison des estimations de la superficie forestière

Pays	FAO (2010) et autres sources*	PNUE-WCMC (2010)
	(milliers d'hectares)	
RDC	112 000–154 000	224 000
Ghana	4 680	19 000
Guatemala	2 850–4 290	10 600
Honduras	5 190–6 660	11 000
Indonésie	94 400–98 500	182 000
Nigéria	9 040	52 300

* Les autres sources sont indiquées dans les profils des pays (OIBT, 2011).

S'agissant de savoir ce en quoi consiste un DFP, l'incertitude est souvent de règle. Dans plusieurs pays, il a été impossible de recenser un DFP, les données étaient ambiguës, aucune fonction particulière (par ex. production ou protection) n'avait été assignée à la forêt désignée au titre du DFP, ou encore il était impossible de déterminer exactement quelle surface d'un DFP légalement désigné était réellement boisée. Dans la mesure du possible, nous avons indiqué dans les profils des pays les anomalies relevées au niveau du DFP, et l'interprétation adoptée ici, pour les pays concernés. Dans le cas du DFP de protection, les informations sont souvent insuffisantes, car la gestion des aires protégées relève d'une juridiction différente de l'institution qui a communiqué le rapport à l'OIBT, sachant en outre que la communication interne entre ces institutions est souvent loin d'être parfaite.

Compte tenu de leur manque de cohérence, il convient donc de considérer avec prudence les données présentées dans le rapport intégral. Cela dit, on peut tirer en toute légitimité des conclusions d'ordre général sur la situation de la gestion des forêts tropicales, et sur les changements intervenus depuis 2005, en fonction des résultats indiqués ci-après.

Superficie forestière et déforestation

Le tableau 4 indique les estimations de la superficie forestière totale, de la superficie totale de forêt fermée et de la superficie de forêt plantée dans les pays producteurs membres de l'OIBT. On constate que la plus grande surface de forêt et de forêt fermée se situe dans la région Amérique latine et Caraïbes, dû principalement au Brésil, qui dispose d'une superficie de forêt estimée à 520 millions d'hectares (forêt non tropicale comprise), dont 265 millions d'hectares de forêt fermée selon les estimations.

Dans les pays producteurs membres de l'OIBT, la superficie totale de forêt plantée de production est estimée à 22,4 millions d'hectares, dont plus de la moitié se situe dans la région Asie et Pacifique. Comparé à d'autres sources, telles que la FAO (2010) et l'OIBT (2009a), il s'agit d'un chiffre faible, qui indique que la superficie de forêt plantée a diminué de moitié depuis l'étude de 2005 (qui rapportait un chiffre de 44,8 millions d'hectares). Toutefois, la totalité de cette régression apparente est imputable à l'Inde, où les 32,6 millions d'hectares communiqués par l'OIBT (2006) sont désormais considérés comme une surestimation notable, qui a été ramenée à 5,60 millions d'hectares dans le présent rapport. Ce recul apparent de 27 millions d'hectares en Inde s'explique d'une part par le fait que seule la superficie de forêt tropicale a été prise en compte dans le rapport de l'Inde, d'autre part par les définitions divergentes de « forêt plantée » (l'estimation la plus élevée inclut les forêts « naturelles » qui ont fait l'objet de plantations d'enrichissement au moyen d'espèces locales, notamment du teck), et en partie aussi par les taux de survie des forêts plantées nouvellement créées, qui seraient très faibles sur le Sous-Continent indien. Ce recul de la superficie de forêt plantée en Inde qui a été rapporté est partiellement compensé dans les totaux régional et mondial indiqués dans le tableau 4 par les progressions enregistrées dans certains pays, les plus importantes (en superficie brute) se situant au Brésil, en Colombie, en Malaisie, au Myanmar et au Pérou.

Dans la plupart des pays producteurs membres de l'OIBT, durant la période 2005–10, les taux de déforestation se situent en général nettement en deçà de 1%. Les pays qui présentent un taux supérieur sont le Togo (5,75%), le Nigéria (4,0%), le Ghana (2,19%), le Honduras (2,16%), l'Équateur (1,89%), le Guatemala (1,47%), le Cambodge (1,22%) et le Cameroun (1,07%) (FAO, 2010).

Tableau 4 Superficies totales de forêt, de forêt fermée et de forêt plantée, producteurs de l'OIBT par région, 2010

	Afrique	A/P	ALC	Total
	millions d'ha			
Superficie totale de forêt*	270	282	868	1 421
Superficie totale de forêt fermée**	153	162	497	811
Superficie totale de forêt plantée**	0,95	12,0	9,4	22,4

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* Source : FAO (2010) ; ces estimations incluent la forêt non tropicale au Brésil, au Inde et au Myanmar. La superficie totale de forêt inclut la forêt naturelle et plantée.

** Source : Profils des pays (OIBT, 2011).



Un premier dépôt transitoire de grumes dans la zone tampon du Parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) avec le Mont Batu Lawi en arrière-plan. Photo : J. Blaser

Domaine forestier permanent

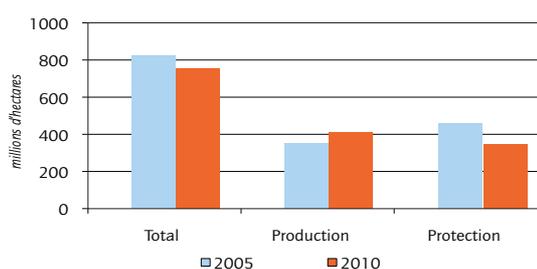
Dans l'ensemble, dans les pays producteurs membres de l'OIBT, l'ensemble du DFP tropical en forêt naturelle indiqué ici (761 millions d'hectares) est moins étendu que celui rapporté en 2005 (814 millions d'hectares ; tableau 5 ; figure 5). Cet écart ne s'apparenterait toutefois pas à une réelle réduction du DFP. En effet, comme nous l'avons indiqué précédemment, le Gouvernement du Brésil n'avait pas soumis de données pour l'étude 2005 ; par conséquent, le recul global du DFP total estimé au Brésil (ainsi que les écarts dans les estimations du DFP de production et de protection) entre les études de 2005 et 2010 s'explique très vraisemblablement par les définitions divergentes de ce que constitue un DFP, plutôt que par une évolution sensible de son statut juridique ou de sa superficie forestière. En Inde, les estimations du DFP pour 2005 et 2010 renvoient à différents types de forêts ; en 2010 seul le DFP situé dans la partie tropicale de l'Inde a été pris en compte, alors que l'estimation de 2005 incluait aussi le DFP en zone de forêt tempérée. Si on omet le Brésil et l'Inde, la superficie du DFP en zone tropicale a alors quelque peu augmenté entre les deux études.

Soixante-trois pour cent (482 millions d'hectares) de l'ensemble du DFP tropical en forêt naturelle se trouvent dans la région Amérique latine et Caraïbes, 22% (167 millions d'hectares) dans la région Asie et Pacifique et 15% (112 millions d'hectares) en

Afrique. Le Brésil représente 40% (310 millions d'hectares) de la totalité du DFP de l'ensemble des producteurs de l'OIBT, et environ un tiers de l'ensemble du DFP tropical de production en forêt naturelle. Au nombre des pays disposant d'un important DFP en forêt naturelle figurent également l'Indonésie (65,9 millions d'hectares), la RDC (48,3 millions d'hectares), la Bolivie (38,2 millions d'hectares) et le Pérou (38,1 millions d'hectares).

À l'origine, le concept de DFP avait été conçu pour les forêts appartenant à l'État et sous contrôle centralisé. S'il garde toute son importance pour la GDF et risque aussi de s'avérer crucial pour la REDD+, dans nombre de pays, son statut juridique, son

Figure 5 Total du DFP de production et de protection en forêt naturelle, producteurs OIBT, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableau 5 Total du DFP de production et de protection en forêt naturelle, producteurs OIBT, par région

Région	Total DFP		DFP en forêt naturelle		Dont				DFP en forêt plantée	
	2005	2010	2005	2010	DFP de production		DFP de protection		2005	2010
					2005	2010	2005	2010		
millions d'ha										
Afrique	111	113	110	112	70,5	68,2	39,3	43,7	0,82	0,95
A/P	206	179	168	167	97,4	108	71,0	58,4	38,3	12,0
ALC	542	491	536	482	185	227	351	256	5,60	9,4
Total	859	783	814	761	353	403	461	358	44,8	22,4

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

recensement et sa délimitation au sol demeurent toutefois problématiques. Et ce n'est pas toujours faute d'essayer. Des conflits au sujet du régime foncier, qui seront abordés en détail dans la suite, restent à résoudre et compliquent les efforts faits pour désigner un DFP ou assurer sa sécurité sur le terrain. La tendance à l'expansion du régime de propriété de type communautaire ne signifie pas pour autant que le concept de DFP n'ait plus sa raison d'être, mais il devra peut-être être repensé.

Dans nombre de pays, il existe encore de vastes surfaces de forêt hors DFP. Elles sont parfois délibérément mises de côté en vue de leur conversion ultérieure à d'autres affectations – agricoles par exemple, ou de leur classement en réserve. Il arrive aussi parfois que les plans d'affectation des sols – s'ils existent – ne soient pas suivis et que la forêt – y compris dans certaines parties du DFP – soit divisée en parcelles et convertie à d'autres affectations de manière aléatoire, mettant ainsi en péril les efforts menés pour réaliser la GDF.

DFP de production en forêt naturelle

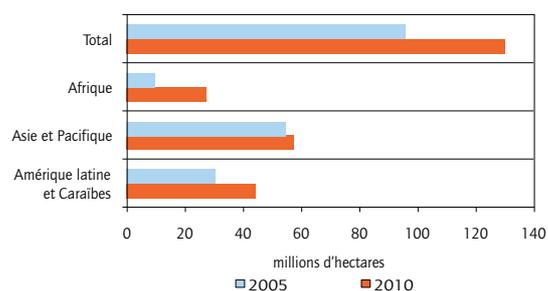
La superficie totale du DFP de production en forêt naturelle dans les pays producteurs de l'OIBT qui est rapportée ici est de 403 millions d'hectares (53% du DFP total), contre 353 millions d'hectares en 2005 (tableau 6). Concernant le Brésil, l'estimation de 2010 est nettement plus élevée qu'en 2005 (135 millions d'hectares contre 98,1 millions d'hectares), et plus importante que dans la plupart des pays de la région Amérique latine et Caraïbes, ou qu'en Inde et au Myanmar. La superficie estimée du DFP de production en forêt naturelle a diminué en Indonésie, de 46 millions à 38,6 millions d'hectares.

Dans les pays africains membres de l'OIBT, le DFP de production est demeuré relativement stable entre les deux études, bien qu'on relève une augmentation en RCA et une diminution au Cameroun et au Congo. Sur les 403 millions d'hectares du DFP de production en forêt naturelle, 165 millions d'hectares sont exploitables (c.-à-d. qu'ils sont sous concessions, font l'objet de permis d'exploitation forestière, ou de droits de coupe alloués à des communautés), soit une progression de 14 millions d'hectares comparé à 2005.

Plans d'aménagement

Entre les études 2005 et 2010, la superficie du DFP de production en forêt naturelle a augmenté dans chacune des régions (figure 6). Dans l'ensemble, on estime que 131 millions d'hectares du

Figure 6 Superficie du DFP de production sous plans d'aménagement, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

DFP de production en forêt naturelle font l'objet de plans d'aménagement, soit 35 millions d'hectares de plus depuis 2005. On constate des augmentations sensibles de cette surface en Bolivie, au Brésil, au Cameroun, au Congo, en RDC, au Gabon, au Myanmar, au Pérou et au Venezuela, mais une diminution en Indonésie. En Amérique latine notamment, une vaste surface du DFP qui n'est ni exploitée ni soumise à des plans d'aménagement risque d'être menacée en raison de sa situation isolée. Ce changement estimé dans la superficie pourrait s'expliquer en partie par les meilleures informations dont on dispose.

Forêt certifiée

Entre 2005 et 2010, la superficie du DFP de production en forêt naturelle a augmenté dans chaque région (figure 7). Toutes trois régions confondues, la superficie de forêt certifiée a progressé, passant de 10,5 millions à 17 millions d'hectares, soit une progression de 63% (1,3 million d'hectares par an). En termes de pourcentage, la croissance la plus importante intervient en Afrique, où la superficie de forêt certifiée a plus que triplé, passant de 1,48 million à 4,63 millions d'hectares.

Cette tendance haussière généralisée que l'on observe dans la superficie de forêt certifiée masque toutefois un recul dans certains pays. En Bolivie, par exemple, elle a diminué de 500 000 hectares entre les deux études et chuté d'environ 150 000 hectares au Mexique.

Sous GDF

La superficie du DFP de production considérée comme étant sous GDF a augmenté entre les deux études de 2005 et 2010, de 25,2 millions à 30,6 millions d'hectares, soit une augmentation

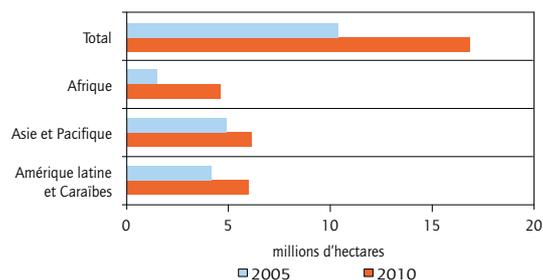
Tableau 6 DFP de production en forêt naturelle, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010

Région	Total		Total exploitable		Sous plans d'aménagement		Certifié		Sous gestion durable	
	million ha									
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Afrique	70,5	68,2	44,0	45,7	10,0	28,0	1,48	4,63	4,30	6,56
A/P	97,4	108	72,5	62,8	55,1	58,0	4,91	6,37	14,4	14,5
ALC	185	227	34,7	56,9	31,2	44,7	4,15	6,02	6,47	9,51
Total producteurs OIBT	353	403	151	165	96,2	131	10,5	17,0	25,2	30,6

Note : Les totaux peuvent ne pas correspondre à leur somme exacte, car les chiffres ont été arrondis. A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

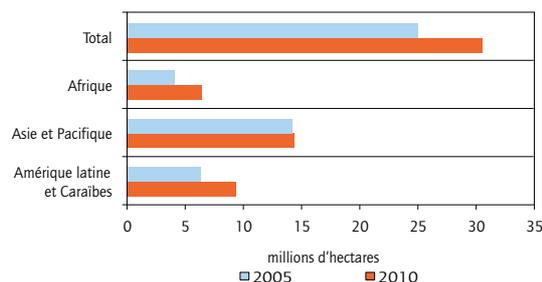
Source : L'OIBT (2006) pour les estimations de 2005 et les profils des pays (OIBT, 2011) pour les estimations de 2010.

Figure 7 Superficie du DFP de production certifié en forêt naturelle, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Figure 8 Superficie du DFP de production en forêt naturelle sous gestion durable, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

d'environ 20% (1,1 million d'hectares par an). Ce malgré le recul sensible intervenu dans la superficie sous GDF en PNG (où l'estimation avancée dans l'étude de 2005 était probablement largement surestimée) et des diminutions moins marquées dans plusieurs autres pays, tels que la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigéria. La figure 8 montre que cette superficie est restée stable dans la région Asie et Pacifique, mais qu'elle a augmenté en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes.

DFP de production en forêt plantée

Les pays producteurs de l'OIBT disposent d'une superficie de forêt plantée de production de bois estimée à 22,4 millions d'hectares, dont 54% dans la région Asie et Pacifique, 42% dans la région Amérique latine et Caraïbes et seulement 4% en Afrique (tableau 5).

DFP de protection

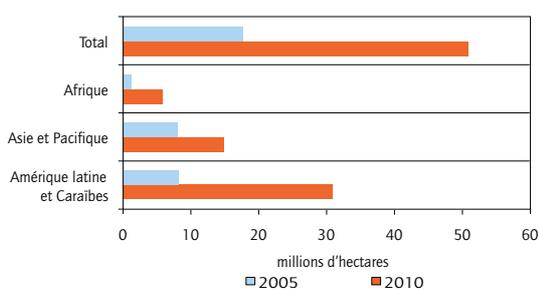
Concernant le DFP de protection en forêt naturelle, la superficie communiquée ici est de 358 millions d'hectares (47% du DFP total), comparé à 461 millions d'hectares en 2005 (tableau 7). En ce qui concerne le Brésil, le DFP de protection estimé est considérablement moins élevé en 2010 (175 millions d'hectares) qu'en 2005 (271 millions d'hectares), écart qui, combiné au recul du DFP de protection en Inde (de 25,6 millions à 4,54 millions d'hectares), représente la majeure partie de cette régression. Dans la plupart des autres pays, il a augmenté ou est demeuré relativement stable, à l'exception du Suriname, du Mexique et de la RDC. Tous ces reculs apparents s'expliquent davantage par la meilleure qualité des informations fournies, qui ont permis de calculer des estimations plus précises, que par une modification du statut légal.

Plans d'aménagement

En 2010, la superficie estimée du DFP de protection dotée de plans d'aménagement forestier (51,9 millions d'hectares) est nettement plus élevée que l'estimation de 2005 (17,8 millions d'hectares). En termes de pourcentage, la plus importante augmentation régionale intervient en Afrique et, en termes de superficie brute, dans la région Amérique latine et Caraïbes (figure 9).

Cette progression générale que l'on constate en 2010 pourrait s'expliquer en partie par les meilleures informations disponibles. Ainsi, on ne disposait pas de données en 2005 sur l'étendue du DFP de protection couverte par des plans d'aménagement au Myanmar, alors qu'une estimation de 5,33 millions d'hectares a

Figure 9 Superficie du DFP de protection dotée de plans d'aménagement, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableau 7 DFP de protection, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010

Région	Total		Sous plans d'aménagement		Sous gestion durable	
	millions d'ha					
	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Afrique	39,3	43,7	1,22	6,0	1,73	4,38
A/P	71,0	58,4	8,25	15,0	5,15	6,06
ALC	351	256	8,37	30,8	4,34	12,3
Total	461	358	17,8	51,9	11,2	22,7

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).



Des grumes de *Ceiba pentandra* prêtes à être transformées dans une usine de contreplaqués ivoirienne. Photo : J. Blaser

été communiquée en 2010. Quoi qu'il en soit, on observe une réelle expansion du recours à des plans d'aménagement dans les aires protégées. Par exemple, le Cameroun enregistre des progrès considérables dans l'élaboration de plans d'aménagement (2,23 millions d'hectares du DFP de protection sont aujourd'hui couverts, contre zéro en 2005), au Gabon, des plans d'aménagement provisoires sont désormais en place sur environ 1,23 million d'hectares du DFP de protection, et environ 11,6 millions d'hectares du DFP de protection au Pérou font aujourd'hui l'objet d'un plan d'aménagement sous une forme ou une autre.

Sous GDF

La superficie estimée du DFP de protection gérée de manière durable a doublé au cours de la période couverte par le présent rapport, passant de 11,2 millions d'hectares en 2005 à 22,7 millions d'hectares en 2010. Cette augmentation est en majeure partie imputable à l'Afrique et à la région Amérique latine et Caraïbes où la superficie a presque triplé (figure 10).

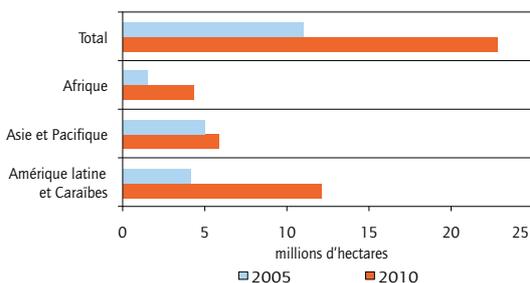
Dans une très large mesure, cette augmentation apparente s'explique par un meilleur accès aux informations disponibles sur la gestion des aires protégées. En 2005, aucune estimation

de la superficie du DFP de protection sous GDF n'avait été formulée pour 19 des 33 pays producteurs membres de l'OIBT ; en 2010, des estimations ont été calculées pour l'ensemble des pays, sauf sept. Cela dit, la rémunération des services écosystémiques, et les donateurs internationaux, dont les ONG, jouent un rôle grandissant dans le financement de la gestion des aires protégées au sein des pays tropicaux et aident ainsi à assurer la gestion durable du DFP de protection.

Pour que les aires protégées jouent un rôle concret dans la conservation de la biodiversité, il est essentiel que, entre autres mesures, d'importants échantillonnages de chaque type de forêt soient conservés dans toutes les écorégions où ils sont présents. Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une division en écorégions et à un classement des types de forêts. Plusieurs classifications ont été élaborées à cette fin. Le « cadre des écorégions » du *World Wide Fund for Nature* (WWF) (Olson *et al.*, 2001) a été récemment utilisé par Coad *et al.* (2009) dans leur étude sur les progrès accomplis vers les objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en matière de couverture des aires protégées. Ce cadre distingue cinq écorégions tropicales – Néotropique, Afrotropique, Indomalaise, Australasie et Océanie – et recense douze types de forêts tropicales (auxquels s'ajoutent quelques surfaces au « couvert arboré irrésolu »). Pour chacun de ces types de forêts, Coad *et al.* (2009) ont estimé la superficie de forêt correspondant aux catégories I à IV d'aires protégées de l'UICN dans le monde, comme indiqué au tableau 8.

Eu égard à la couverture des aires protégées, l'un des objectifs de la CDB est : « au moins 10% de chacune des régions écologiques dans le monde sont effectivement conservés ». Le tableau 8 montre que, à l'échelle mondiale, cet objectif est atteint ou dépassé dans six des douze types de forêts tropicales, est relativement près d'être atteint dans quatre et est relativement loin d'être atteint dans les forêts marécageuses tropicales d'eau douce et les forêts mixtes tropicales de conifères et feuillus. Ces grandes catégories présentent une immense

Figure 10 Superficie du DFP de protection sous GDF, producteurs OIBT par région, 2005 et 2010



Source : *Profils des pays* (OIBT, 2011).

Tableau 8 Types de forêts tropicales, et leur représentation au sein des catégories I à IV d'aires protégées de l'UICN

Type de forêt tropicale	Superficie totale	Superficie dans I à IV UICN	% du total dans I à IV UICN
	millions d'ha		
Forêt de montagne de haute altitude	47,6	8,65	18
Forêt humide semi-sempervirente feuillue	84,3	14,9	18
Forêt sclérophylle sèche	24,1	3,87	16
Mangrove	11,9	1,69	14
Forêt de montagne de basse altitude	44,8	5,69	13
Forêt humide sempervirente feuillue de plaine	64,9	66,7	10
Forêt épineuse	1,01	0,10	9,5
Forêt décidue ou semi-décidue	173	15,4	8,9
Forêt de conifères	3,20	0,28	8,8
Zones à boisement clairsemé et parcs	101	8,02	8,0
Forêt marécageuse d'eau douce	44,0	3,01	6,9
Forêt mixte de conifères et feuillus	0,89	0,04	4,3
Couvert forestier total	1 180	128	11,3

Note : L'estimation du couvert forestier tropical total indiquée dans ce tableau est inférieure à celle du tableau 1. Cet écart est en partie imputable aux différentes méthodes d'évaluation utilisées, y compris dans la définition de ce que constitue une forêt tropicale.

Source : Coad et al. (2009).

variation écologique, ce qui devrait être pris en compte dans la conception des réseaux d'aires protégées aux niveaux infrarégional et national.

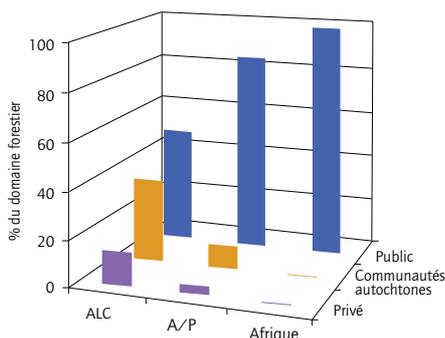
Certains pays producteurs membres de l'OIBT ont choisi d'étendre leur réseau d'aires protégées, comme l'illustre la tendance grandissante à la création d'aires de conservation transfrontière (à savoir, des complexes d'aires protégées et de zones d'utilisation durable qui impliquent une coopération par delà les frontières, nombre de ces aires ayant bénéficié d'un soutien de l'OIBT). Il faudrait toutefois pouvoir disposer de davantage d'informations sur la représentativité des réseaux d'aires protégées.

Par ailleurs, comme nous l'avons indiqué précédemment, le concept de la conservation à grande échelle – à savoir la mise en réserve de vastes étendues de forêt, où toute perturbation humaine est découragée – peut s'avérer nuisible lorsque des peuples autochtones et des communautés locales revendiquent des droits coutumiers sur ces forêts. Plusieurs pays doivent faire davantage pour veiller à ce que la création et la gestion de réseaux représentatifs d'aires protégées soient compatibles avec les droits et besoins des populations autochtones et locales.

Régime de propriété des forêts

Récemment, on observe des évolutions au niveau du régime forestier et du régime de propriété des forêts en réponse à un mouvement généralisé qui aspire à faire participer les communautés locales plus étroitement aux décisions qui concernent l'avenir des forêts, et du fait que l'on se soit rendu compte que la transparence du régime forestier est une condition préalable à la GDF. Dans l'étude de 2005, Les données sur le régime de propriété des forêts n'avaient pas été mises en tableaux ; la partie qui suit concerne donc la situation actuelle et les évolutions d'ordre qualitatif qui sont intervenues ces dernières années. La figure 11 montre que la tendance à une expansion grandissante des droits de propriété accordés aux peuples autochtones et autres collectivités locales est la plus marquée, et de loin, dans la région Amérique latine et Caraïbes. En règle générale, les données sur le régime forestier sont

Figure 11 Régime de propriété des forêts tropicales, producteurs OIBT par région, 2010



Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

toutefois éparpillées, peu de pays étant en mesure de fournir des informations sur le régime forestier qui se rapporte spécifiquement au DFP. Dans certains pays, la confusion qui entoure le statut du régime foncier pourrait en partie expliquer pourquoi les données disponibles sur le régime de propriété des forêts sont en général d'aussi médiocre qualité.

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, l'État a revendiqué le titre de propriété légal depuis la période coloniale, alors que le régime de propriété coutumier sur ces mêmes zones remonte à des siècles. Au Ghana, les forêts appartiennent à des chefs tribaux, mais sont détenues en fiducie par l'État. En Afrique, le décalage entre les régimes légal et coutumier constitue une entrave à la GDF, ce qui ne fait qu'exacerber les problèmes liés à la gouvernance, l'injustice et les conflits, et limiter la capacité des collectivités locales à explorer des opportunités de développement (OIBT, 2009b). Toutefois, dans certains pays africains, tels que le Cameroun ou le Libéria, certains éléments laissent penser que les gouvernements ont pris conscience du problème et s'appliquent à y remédier.

Suite en page 19 ►

Tableaux récapitulatifs, par pays

Superficie totale de forêt (fourchette estimative) et superficie de forêt fermée (milliers d'hectares)

Pays	Total superficie forestière estimée, 2010		Forêt fermée
	Minimum	Maximum	
Cameroun	19 700	21 200	16 900
RCA	22 700	30 100	4 600
Congo	22 400	26 900	18 500
Côte d'Ivoire	7 500	10 400	1 760
RDC	112 000	154 000	87 800
Gabon	21 800	24 600	18 700
Ghana	4 680	4 680	838
Libéria	4 330	9 600	2 420
Nigéria	9 040	9 040	958
Togo	500	1 680	287
Sous-total Afrique	224 650	292 200	152 763
Cambodge	10 000	10 700	3900
Fidji	1 014	1 014	566
Inde (tropicale)	37 800	37 800	23 100
Indonésie	94 400	98 500	69 230
Malaisie	18 400	18 600	14 700
Myanmar	30 800	35 400	17 500
PNG	28 600	33 000	22 800
Philippines	7 170	7 660	3 248
Thaïlande	17 200	19 000	6 140
Vanuatu	440	440	394
Sous-total A/P	245 824	262 114	161 578
Bolivie	52 400	58 700	36 700
Brésil	519 000	519 000	264 700
Colombie	56 900	64 400	51 300
Équateur	9 870	11 200	5 813
Guatemala	3 650	4 510	1 850
Guyana	15 200	20 500	13 600
Honduras	5 190	6660	2 630
Mexique	64 800	64 800	22 600
Panama	3 100	4 300	2 110
Pérou	67 900	72 000	55 990
Suriname	14 800	14 800	14 100
Trinité-et-Tobago	226	226	150
Venezuela	46 300	46 300	25 300
Sous-total AL/C	859 336	887 396	496 843
Total	1 329 810	1 441 710	811 184

Note : A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011)..

DFP de production (milliers d'hectares)

Pays	DFP en forêt naturelle										DFP en forêt plantée			
	Superficie		Exploitable		Sous plans d'aménagement		Certifiée		Sous gestion durable		Superficie		Sous plans d'aménagement	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Cameroun	8 840	7 600	4 950	6 100	1 760	5 000	0	705	500	1 255	17	19	-	2
RCA	3 500	5 200	2 920	3 100	650	2 320	0	0	186	0	3	3	-	0
Congo	18 400	15 200	8 440	11 980	1 300	8 270	0	1 908	1 300	2 494	72	85	45	45
Côte d'Ivoire	3 400	1 950	1 870	1 950	1 110	1 360	0	0	277	200	167	180	120	133
RDC	20 500	22 500	15 500	9 100	1 080	6 590	0	0	284	0	55	67	40	43
Gabon	10 600	10 600	6 923	10 300	2 310	3 450	1 480	1 870	1 480	2 420	25	25	10	10
Ghana	1 150	774	1 035	1 124	1 150	774	0	150	270	155	97	164	97	24
Libéria	1 310	1 700	1 310	1 000	0	265	0	0	0	0	-	9,7	0	0
Nigéria	2 720	2 720	1 060	1 060	650	-	0	0	-	33	375	382	175	-
Togo	41	0	41	0	5,5	0	0	0	5,5	0	14	15	1,2	7
Sous-total Afrique	70 461	68 244	44 049	45 714	10 015,5	28 029	1 480	4 633	4 302,5	6 557	825	949,7	488,2	264
Cambodge	3 460	3 710	3 370	5	150	150	0	0	0	0	17	69	7	-
Fidji	0	0	-	-	-	6,3	-	0	-	6,3	113	176	90	68
Inde	13 500	26 160	13 500	16 800	9720	16 800	0	0	4 800	4 800	32 600	5 600	8 150	-
Indonésie	46 000	38 600	43 200	26 200	18 400	13 700	275	1 125	2 940	3 160	2 500	2 500	2 500	2 500
Malaisie	11 200	10 298	6 790	9 910	11 200	9 910	4 620	5 228	4 790	5 950	183	539	183	539
Myanmar	9 700	15 800	-	-	9 700	15 800	0	0	291	291	710	882	0	882
PNG	8 700	8 700	5 600	4 900	4 980	738	19	2,7	1 500	193	80	58	-	31,2
Philippines	4 700	4 700	-	4 700	910	658	0	0	76	79	274	314	274	164
Thaïlande	0	251	-	251	-	251	-	11	-	11	1 870	1 900	250	8
Vanuatu	117	0	-	0	0	0	0	0	0	0	2,1	0	2,1	0
Sous-total A/P	97 377	108 219	72 460	62 766	55 060	58 013,3	4 914	6 366,7	14 397	14 490,3	38 349,1	12 038	11 456,1	4 192,2
Bolivie	17 000	25 100	5 470	9 680	5 470	9 680	2 210	1 720	2 210	1 720	60	73	-	-
Bésil	98 100	135 000	-	15 340	5 250	15 340	1 160	2 700	1 360	2 700	3 810	6 650	1 350	3 380
Colombie	5 500	5 500	2 150	-	-	-	0	9	200	315	148	405	80	150
Équateur	3 100	1 964	-	115	65	86	0	0	101	176	164	175	65	90
Guatemala	1 140	1 140	540	540	697	697	520	481	672	630	71	85	27	27
Guyana	5 450	11 090	3 800	6 710	3 730	4 053	0	184,5	520	520	12	12	0	0
Honduras	1 590	1 096	1 070	1 096	671	1 096	37	111	187	276	48	48	28	31
Mexique	7 880	8 400	8 600	8 400	8 600	750	163	12	163	750	100	171	34	84
Panama	350	350	86	86	63	72	0	0	0	44	56	71	32	47
Pérou	24 600	18 700	8 000	8 431	5 000	7 563	59	713	560	1 603	250	820	8	-
Suriname	6 890	5 319	1 740	2 000	73	899	0	89	0	247	7	13	7	-
Trinité-et-Tobago	128	127	75	75	75	75	0	0	15	15	15,4	15,4	15,4	15,4
Venezuela	13 000	12 920	3 120	4379	1 480	4 379	0	0	480	510	863	845	727	845
Sous-total ALC	184 728	226 706	34 651	56 852	31 174	44 690	4 149	6 019,5	6 468	9 506	5 604,4	9 383,4	2 373,4	4 669,4
Total	352 566	403 169	151 160	165 332	96 249,5	130 732,3	10 543	17 019,2	25 167,5	30 553,3	44 778,5	22 371,1	14 317,7	9 125,6

Note : Se reporter aux profils des pays pour les raisons de l'évolution entre 2005 et 2010.

A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011).

Tableaux récapitulatifs, par pays (suite)

DFP de protection (milliers d'hectares)

Pays	Superficie		Affectée à la protection du sol et de l'eau		Sous plans d'aménagement		Sous gestion durable	
	2005	2010	2005	2010	2005	2010	2005	2010
Cameroun	3 900	5 200	-	-	-	2 230	-	1 420
RCA	300	560	6	6	-	120	-	120
Congo	2 860	3 650	3 660	3 660	380	536	380	536
Côte d'Ivoire	734	2 090	195	374	345	840	150	840
RDC	27 000	25 800	-	-	-	630	0	0
Gabon	2 700	2 900	0	0	491	1 230	1 090	1 230
Ghana	353	396	-	353	-	230	108	230
Libéria	101	194	0	0	0	180	0	0
Nigéria	1 010	2 540	-	-	-	-	-	-
Togo	313	368	200	200	-	5	-	5
Sous-total Afrique	39 271	43 698	4 061	4 593	1 216	6 001	1 728	4 381
Cambodge	4 620	4 530	4 200	551	-	1 490	-	-
Fidji	241	43	18	304	37	-	55	-
Inde	25 600	4 540	-	4 540	-	722	-	722
Indonésie	22 500	27 300	16 000	26 400	5 000	2 180	1 360	1 360
Malaisie	3 210	3 579	3 210	3 579	3 210	3 579	3 210	3 579
Myanmar	3 300	5 330	6 560	21 100	-	5 330	-	-
PNG	1 700	1 700	-	0	-	-	-	-
Philippines	1 540	1 340	-	613	-	1 340	-	-
Thaïlande	8 260	10 000	9 320	1 330	-	402	522	402
Vanuatu	8,37	8,37	-	0	-	0	-	0
Sous-total A/P	70 979,37	58 370,37	39 308	58 417	8 247	15 043	5 147	6 063
Bolivie	14 700	13 100	6 790	-	-	3 500	2 380	2 690
Brésil	271 000	175 000	-	243 000	-	-	-	-
Colombie	8 860	9 340	312	456	-	456	-	456
Équateur	4 300	6 554	2 403	2 355	513	2 211	-	629
Guatemala	1 240	1 240	184	235	-	-	-	265
Guyana	980	1 110	-	-	243	332	243	332
Honduras	1 600	2 521	352	319	-	608	-	439
Mexique	5 600	3 649	-	-	-	3 015	-	3 015
Panama	1 580	1 880	326	406	396	396	180	368
Pérou	16 300	19 400	390	389	-	11 600	1 540	1 880
Suriname	4 430	2 194	1 160	0	-	1 460	-	1 460
Trinité-et-Tobago	59,1	59,1	-	-	12	12	-	-
Venezuela	20 600	19 640	1 740	1 740	7 210	7 250	-	725
Sous-total AL/C	351 249,1	255 687,1	13 657	248 900	8 374	30 840	4 343	12 259
Total	461 499,47	357 755,47	57 026	311 910	17 837	51 884	11 218	22 703

Note : Se reporter aux profils des pays pour les raisons de l'évolution entre 2005 et 2010.

A/P = Asie et Pacifique; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011)

Tableau 9 Production de bois rond industriel par rapport à la superficie du DFP de production, producteurs OIBT par région

Région	Production de bois rond industriel (2009) (millions de m ³ /an)	Superficie totale du DFP de production (millions d'ha)	Production moyenne annuelle à l'ha dans le DFP de production (m ³ /ha)
Afrique	18,8	69,2	0,27
A/P	85,5	120	0,71
ALC	31,7	236*	0,13
Total	136	425	0,32

Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

* Inclut les forêts plantées du Brésil, dont certaines ne sont pas tropicales.

Sources : Profils des pays (OIBT, 2011) ; OIBT (2010).

En Asie aussi, les forêts appartiennent en majorité écrasante à l'État, qui les détient à plus de 80% au Cambodge, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Myanmar, aux Philippines et en Thaïlande. En revanche, dans les États insulaires du Pacifique, Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Vanuatu, la quasi-totalité des forêts appartient à des peuples autochtones ou des collectivités, bien que, comparé aux pays d'Asie, il s'agisse d'une petite superficie de forêt. Le régime de propriété foncière donne lieu à des conflits apparemment répandus au Cambodge, tandis qu'il fait aussi l'objet d'un litige non résolu entre l'État et le peuple Penan au Sarawak, en Malaisie. En Inde, on pourrait assister à une augmentation des mutations légales de propriété en faveur des communautés autochtones en vertu de la Loi de 2006 sur les tribus et autres habitants des forêts officiellement reconnus (*Scheduled Tribes and Other Traditional Forest Dwellers Act*) (Reconnaissance des droits sur les forêts), encore que sa mise en œuvre se soit jusqu'à présent avérée problématique.

Dans la région Amérique latine et Caraïbes, des peuples autochtones et autres collectivités locales détiennent de vastes étendues de forêt. Au Brésil, par exemple, dans le bassin de l'Amazone, 106 millions d'hectares ont été alloués à des communautés autochtones et le régime foncier a été régularisé pour la majeure partie de ces terres, ce qui signifie que les pleins droits sont garantis. En Équateur, plus de 50% de la forêt appartiennent à des peuples autochtones ou des collectivités, tandis qu'en Bolivie, en Colombie, au Guatemala et au Mexique, des surfaces significatives sont soumises à un régime similaire. En revanche, au Venezuela et au Suriname, les forêts appartiennent dans leur quasi-totalité à l'État, tandis qu'elles le sont à 80% au Guyana, au Panama et à Trinité-et-Tobago. Au Brésil, où environ 20% de la forêt appartiennent déjà au privé, une loi approuvée en 2009 va faciliter la privatisation accrue de forêts fédérales en Amazonie légale. Comme ailleurs sous les tropiques, les litiges liés au régime foncier sont chose courante dans la région Amérique latine et Caraïbes, et on a récemment observé des tensions en Bolivie, en Colombie et au Pérou.

Production de bois

Le tableau 9 indique le total de la production officielle de bois rond industriel ainsi que la superficie du DFP de production, par région. Le rapport entre ces deux paramètres donne une moyenne approximative du volume annuel récolté à l'hectare, qui constitue un indicateur, quoiqu'approximatif, de la pérennisation, ou non, de la production de bois.

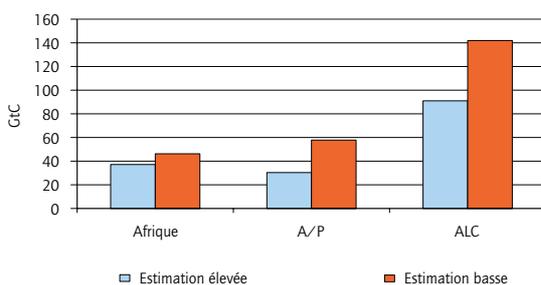
On reconnaît en principe que l'accroissement moyen annuel d'une forêt tropicale bien gérée est d'environ 1 m³ à l'hectare.

Comme l'indique le tableau 9, la production moyenne se situe nettement en deçà dans l'ensemble des trois régions, et l'analyse pays par pays (annexe IV) montre que cela s'applique à la très grande majorité des pays producteurs de l'OIBT. Dans 24 pays, la récolte moyenne de bois rond industriel est inférieure à 0,5 m³ à l'hectare par an. Les niveaux d'extraction excèdent 1 m³ à l'hectare par an dans les cinq pays suivants : Ghana (1,39 m³ à l'hectare par an), Nigéria (2,29 m³ à l'hectare par an), Togo (8,2 m³ à l'hectare par an), Malaisie (1,64 m³ à l'hectare par an) et Thaïlande (2,37 m³ à l'hectare par an). Il convient toutefois de noter que, même dans ces pays, l'extraction au sein du DFP peut ne pas dépasser le rendement soutenable, dans la mesure où une partie du volume déclaré est extrait en forêt plantée (qui affiche un rendement beaucoup plus élevé à l'hectare que les forêts naturelles) et/ou hors DFP (dans les forêts de conversion, par exemple). D'autre part, l'accroissement moyen annuel durable pourrait être supérieur à 1 m³ à l'hectare dans certains types de forêts. Par contre, il arrive souvent que les chiffres officiels des extractions de bois ne prennent pas en compte les extractions illicites et autres non officielles (qui incluent souvent la récolte de bois de feu) et peuvent donc sous-estimer les prélèvements réels. En outre, une partie du DFP (par ex. certaines forêts plantées au Brésil) est située hors zone tropicale.

Carbone forestier

Le GIEC (2007) a estimé que le total mondial du carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne se situait entre 352 et 536 gigatonnes de carbone (GtC). Les estimations du carbone forestier sont toutefois très incertaines du fait qu'il n'existe pas de méthode pour le mesurer directement. Certains auteurs ont proposé, pour la biomasse forestière vivante aérienne, des estimations moins élevées que celle du GIEC en raison de la dégradation des forêts et de l'importance qu'ont les interventions de gestion sur le stock de carbone ; par exemple, Kauppi (2003) l'a estimé à 300 GtC. Hors tropiques, on connaît raisonnablement bien le volume de carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne grâce aux inventaires forestiers qui sont en cours (Houghton, 2005), mais les chiffres du stock de carbone dans les forêts tropicales sont beaucoup plus incertains car seuls quelques pays tropicaux disposent de données fiables sur les forêts. Par conséquent la fourchette d'estimations sur les émissions de carbone résultant de la déforestation et de la dégradation tropicales est large. Le fait que l'on ne connaisse pas précisément le volume des réservoirs et des émissions de carbone forestier tropical, ainsi que leur potentiel comme puits de carbone, constitue l'une des principales difficultés auxquelles se heurte la phase de préparation à la REDD+.

Figure 12 Estimations élevées et basses du carbone forestier (dans la biomasse vivante aérienne), producteurs OIBT



Note : A/P = Asie et Pacifique ; ALC = Amérique latine et Caraïbes.

Source : Profils des pays (OIBT, 2011), sur la base de données de Gibbs et al. (2007).

L'OIBT (2011) présente des estimations sur le volume total de carbone stocké dans la biomasse forestière vivante aérienne qui ont été avancées par Gibbs *et al.* (2007) et autres sources pour les 33 pays producteurs membres de l'OIBT. Au total, les estimations de Gibbs *et al.* (2007) se situent dans une plage de 157 à 247 GtC, ce qui représente plus de 80% du total estimé pour le stock de carbone forestier aérien sous les tropiques. La figure 12 donne un récapitulatif de ces estimations par région. Qu'il s'agisse des estimations basses ou élevées, la région Amérique latine et Caraïbes représente environ 57% du total, en raison principalement des vastes stocks de carbone que recèle l'Amazonie.

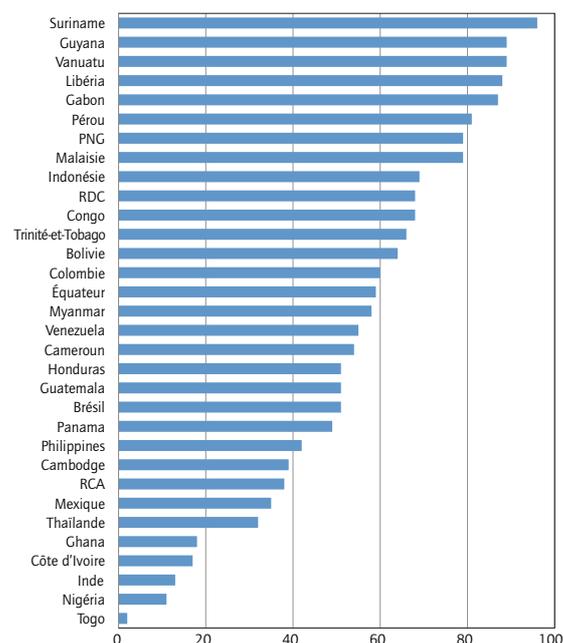
Dans un pays, la densité de la végétation est un bon indicateur de son potentiel en termes de conservation du stock de carbone forestier existant et de création de puits de carbone supplémentaires. La figure 13 indique, pour chaque pays producteur membre de l'OIBT, la superficie de forêt dont le couvert arboré est supérieur à 60%, sur la base des données fournies par le PNUE-WCMC (2010).

Adaptation au changement climatique

On dispose de peu de données sur la capacité d'adaptation des producteurs membres de l'OIBT, s'agissant de traiter la question de la vulnérabilité dans le secteur forestier. Des recherches supplémentaires et des plans orientés vers l'action s'imposent pour être en mesure d'évaluer plus précisément la possible nature des changements climatiques dans chaque cas, la vulnérabilité de la forêt à ces changements anticipés et les mesures d'adaptation les plus appropriées à chaque cas. Plusieurs options de gestion sont envisageables pour accroître la résilience des écosystèmes forestiers, y compris la sylviculture adaptable et, dans les forêts plantées, une sélection judicieuse des espèces. À l'échelle du paysage, la protection de vastes surfaces de forêt présentant des variations internes sur le plan du climat, de l'altitude et des sols ainsi que le développement de réseaux de liaison permettraient vraisemblablement une migration interne des espèces, ce qui diminuerait leur vulnérabilité au changement climatique.

Les pays producteurs membres de l'OIBT se sont attaqués à la vulnérabilité de leur secteur forestier au changement climatique

Figure 13 Pourcentage de forêt dont le couvert arboré est supérieur à 60%, producteurs OIBT



Note : Aucune donnée disponible pour Fidji.

Source : PNUE-WCMC (2010).

de diverses manières. Ceux qui sont classés dans la catégorie des Pays les moins développés – Cambodge, RCA, RDC, Libéria, Togo et Vanuatu – sont éligibles à un financement destiné à mettre en place des Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA), qui comportent des références à l'importance des écosystèmes, y compris les forêts, dans l'adaptation au changement climatique. D'autres pays, (par ex. l'Indonésie, le Ghana et le Pérou) ont inclus leurs forêts dans leur stratégie nationale d'adaptation et lié à la REDD+ leur programme d'adaptation basé sur la forêt.

Participation à la REDD+

En mars 2011, seuls sept des 33 pays producteurs membres de l'OIBT (Côte d'Ivoire, Fidji, Malaisie, Myanmar, Togo, Vanuatu et Venezuela) ne participaient pas à l'une ou plusieurs des principales initiatives mondiales liées à la préparation à la REDD+ (c.-à-d. le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier, le Programme ONU-REDD, le Programme d'investissement pour la forêt, le Fonds pour l'environnement mondial et les grands programmes bilatéraux se rapportant à la REDD+). Certains pays producteurs de l'OIBT (par ex. le Brésil, la RDC, l'Indonésie et d'autres) participent à ces initiatives.

Chacun des profils de pays contenus dans le présent rapport présente une évaluation qualitative (sur la base d'une méthode proposée par Herold, 2009) du potentiel du pays en matière de séquestration et stockage du carbone et, lorsqu'elles existent, des informations sur les défis auxquels il est confronté s'agissant d'exploiter ce potentiel.